

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION**

**Auprès du CNPE de Saint-Alban / Saint-Maurice-l'Exil**

---

Réunion de la CLI du 1er juillet 2013

Compte rendu

CIVILITE	NOM	PRENOM	TITRE	
Monsieur	<b>Baraud</b>	Patrick	Maire de Saint-Prim	Présent
Madame	<b>Barbier</b>	Jean-Pierre	Député de l'Isère	Excusé
Monsieur	<b>Berthouard</b>	Marcel	Maire de Roussillon	Excusé
Monsieur	<b>Bertrand</b>	Olivier	Conseiller général de l'Isère	Présent
Monsieur	<b>Boiton</b>	Roger	Adjoint Reventin-Vaugris	
Monsieur	<b>Bonnel</b>	Claude	Adjoint au Maire de Les-haies	Présent
Monsieur	<b>Bourson</b>	Serge	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire de Chanas	Présent
Monsieur	<b>Bowie</b>	Stéphane	Conseil général d'Isère	Présent
Monsieur	<b>Buisson</b>	André	Représentant de l'association Vivre ici	Présent
Monsieur	<b>Buniazet</b>	Jean-Pierre	Adjoint au Maire de Condrieu	Présent
Monsieur	<b>Causse</b>	Jean-René	Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère	Présent
Madame	<b>Cellard</b>	Elisabeth	Maire de Reventin-Vaugris	Excusée
Monsieur	<b>Chabaud</b>	Christian	Maire de Vinzieux	Présent
Monsieur	<b>Charnaud</b>	Cyrille	Secrétaire Général de la Sous- préfecture de Vienne	Présent
Monsieur	<b>Charvet</b>	Francis	Maire de Saint-Maurice-L'Exil	Présent
Monsieur	<b>Curtaud</b>	Patrick	Adjoint au Maire de Vienne	Excusé
Monsieur	<b>De Choudens</b>	Henri	Président de l'Institut des risques majeurs	Excusé
Monsieur	<b>Degache</b>	Jean	Conseiller Rhonadis	Présent
Madame	<b>Delhomme</b>	Marielle	Représente le Maire d'Assieu	Présente
Monsieur	<b>Desbordes</b>	Roland	Président de la CRIIRAD	Présent
Monsieur	<b>Descamps</b>	Xavier	EDF Dir-MSRE	Présent
Monsieur	<b>Deschamps</b>	Jean-Philippe	EDF	Présent
Madame	<b>Di-Bin</b>	Roberte	Maire de Sablons	Présente
Monsieur	<b>Dubouis</b>	Jean	collège des experts de la CLI	Présent
Monsieur	<b>Duchamp</b>	Denis	Maire de Félines	Présent
Monsieur	<b>Evieux</b>	Emmanuel	Syndicat C.F.D.T.	Excusé
Monsieur	<b>Fare</b>	Dominique	conseiller	Présent
Monsieur	<b>Finck</b>	Jean-François	EDF - chef de mission communication	Présent
Monsieur	<b>Frey</b>	Pierre	EDF	Présent
Monsieur	<b>Freycenon</b>	Michel	Adjoint au maire de Maclas	Présent
Monsieur	<b>Girardin</b>	Jean-Claude	Président de l'association Sauvons-notre-futur	Présent
Madame	<b>Girardon- Tournier</b>	Lucette	Maire de Chonas-L'Amballan	Excusée
Monsieur	<b>Guerry</b>	Jean-Louis	Maire de Chanas	Représenté
Monsieur	<b>Guillot</b>	Michel	Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère	Excusé
Monsieur	<b>Jarret</b>	Denis	Maire de Saint-Alban-du- Rhône	Présent
Monsieur	<b>Laune</b>	Philippe	EDF-Dir-Mtech	Présent
Monsieur	<b>Lemoine</b>	Lionel	Sous-Préfet	Excusé
Monsieur	<b>Mangion</b>	Matthieu	Chef de division délégué ASN Lyon	Présent
Monsieur	<b>Martin</b>	Serge	Syndicat C.G.T.	Excusé

Monsieur	<b>Mouchel</b>	Jean-Yves	Elu environnement Péage de Roussillon	
Monsieur	<b>Nietto</b>	Francis	Directeur CNPE	Présent
Monsieur	<b>Meneu</b>	Francis	Président de la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature	Présent
Monsieur	<b>Menguy</b>	Justine	mairie de Salaise-sur-Sanne	Présente
Monsieur	<b>Monin</b>	Luc	Maire d'Assieu	Représenté
Madame	<b>Mouchiroud</b>	Christiane	Adjoint environnement Salaise	Présente
Madame	<b>Pérez</b>	Michèle	Présidente du parc naturel régional du Pilat	Excusée
Monsieur	<b>Perouze</b>	Jean-Luc	Association Vivre	Présent
Monsieur	<b>Perrotin</b>	Gérard	Adjoint Salaise	Présent
Madame	<b>Personnaz</b>	Marie Blanche	Représentante d'Air Rhône-Alpes	Excusée
Monsieur	<b>Rigaud</b>	Daniel	Conseiller général	Présent
Monsieur	<b>Roche</b>	Edouard	Maire de Chavanay	Présent
Monsieur	<b>Satre</b>	Luc	Maire de Ville-sous-Enjou	Excusé
Madame	<b>Schaeffer</b>	Floriane	Inspecteur de l'ASN	Présente
Monsieur	<b>Sibert</b>	Maurice	Mairie des Roches-de-Condrieu	Présent
Monsieur	<b>Sicre</b>	Christophe	EDF	Présent
Madame	<b>Troncia</b>	Nadine	Maire de Clonas-sur-Varèze	Excusée

## Relevé de décisions et suivi

Les questions et points suivants qui n'ont pas pu être traités lors de la séance, feront l'objet d'un traitement complémentaire :

1. La question du risque lié au barrage de Vouglans sera traitée à la prochaine réunion de CLI.
2. La question du stockage des déchets sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine CLI ou sera traitée lors d'un colloque.
3. L'organisation du travail de la CLI concernant le projet de modification de l'arrêté de demande d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau sera traitée au bureau de la CLI de septembre.
4. Edf propose de faire une présentation détaillée du dossier de modification de l'arrêté de demande d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau en bureau de CLI.
5. Il sera répondu point par point à la lettre de l'association Vivre.

Tableau de suivi des CLI précédentes

Date	Thème/question	Dest.	Traitement
CLI du 02/07/2012	L'association Vivre propose à la CLI d'adresser un courrier au Préfet pour l'extension du périmètre PPI	Présid. CLI	
	L'association Vivre demande si l'effet domino (dû à la présence d'usines chimiques proches a été pris en compte dans l'exercice PPI du 31 janvier 2012	Pref38	
CLI du 27/11/2012	Le barrage flottant sur le Rhône pour prévenir l'arrivée d'une nappe d'hydrocarbures sur le site, mentionné dans une lettre de suite est-il disponible	ASN/EDF	
	Quelle réponse EDF a apporté au délai de consultation des fax signalant une alerte en provenance de la Préfecture ?	EDF	
	Question de M Girardin : Savez-vous où en est l'enquête judiciaire concernant M Proglio concernant ce que la presse a appelé travail dissimulé dans les centrales ?	EDF	
CLI du 29/04/2013	Le Président de la CLI souhaite qu'un jour le CHSCT soit écouté.	Secret CLI	
	Le Président de la CLI souhaite que les 4 collèges se réunissent sous l'impulsion de leur représentant et fassent des propositions à la CLI		
	Dossier DARPE, les associations souhaitent savoir sous quelle forme sera constable les dossiers et si ces dossiers seront accessibles aux membres de la CLI pour travailler dessus	EDF	
	Quel échéancier de travail et quel mode de consultation concernant le dossier DARPE	EDF/Secret CLI	
	Lettre du suite du 29 janvier 2013, l'organisation du traitement des écarts de conformité devait être défini avant la fin du 1 <sup>er</sup> semestre 2013. Est-ce que cela a été fait ?	ASN/EDF	
	Lettre de suite de 2011, aucun exercice incendie n'a pu être organisé. Un exercice incendie inopiné at'il pu être organisé en 2012 ou 2013 ?	ASN	
	La dernière mise à jour du site internet du CG date de 2011. Quand est ce que le site sera mis à jour afin que la CLI respecte son obligation d'information ?	Secret CLI	

Le Président de la CLI Daniel Rigaud ouvre la séance à 17h33, en citant les membres excusés.

## 0. Préambule :

Daniel Rigaud souhaite la bienvenue et laisse la parole à Francis Nietto, nouveau Directeur du CNPE. Francis Nietto se présente en rappelant son parcours professionnel. Daniel Rigaud présente l'ordre du jour, qui n'est pas trop chargé pour laisser du temps au débat.

Jean-Luc Perouze souhaite lire une lettre de l'association Vivre-Ici, portant sur des dysfonctionnements de la CLI. Daniel Rigaud déplore que l'association ne l'ait pas prévenu avant la réunion, mais accepte de laisser le temps à J.L. Perouze de lire cette lettre à la fin de la réunion.

## 1. Retour sur les mesures post-Fukushima :

### a. Rappel de l'ASN :

**M. Mangion** présente les évaluations complémentaires de sûreté à l'aide du point 1 de la présentation donnée en annexe 1.

### b. Rappel d'EDF :

**F. Nietto** rappelle que la conclusion des évaluations complémentaires de sûreté est que tous les réacteurs français ont un niveau de sûreté satisfaisant. Les prescriptions faites dans le cadre de ces évaluations vont permettre de donner des marges supplémentaires.

**P. Launé** présente les actions que le site de Saint-Alban aura à mener suite aux prescriptions, à l'aide de la présentation donnée en annexe 2.

### Eléments de débat :

**Question** : Vous avez présenté des éléments matériels, mais la question de l'organisation et la formation des personnels n'a pas été abordée.

**P. Launé** : effectivement, je n'ai pas abordé cet aspect. Une prescription nous demande de présenter à l'ASN les mesures prévues et de les mettre en œuvre, par exemple la gestion des situations stressantes, l'augmentation des effectifs de conduite...

**M. Mangion** : Pour l'ASN, les facteurs sociaux, organisationnels et humains sont des facteurs essentiels à la sûreté. Au-delà du caractère primordial de la formation, l'ASN a identifié deux points importants : le renouvellement des compétences et la gestion des sous-traitants, notamment en situation de gestion de crise. Concernant le second point, c'est un sujet majeur mais nouveau, qui nécessite du temps pour être mieux connu.

**J.C. Girardin** : L'ASN a-t-elle pu avoir des informations fiables sur l'état des barrages qui pourraient avoir des conséquences sur la sûreté de la centrale ? Il semblerait qu'EDF fasse un effort d'information au niveau du nucléaire avec les CLI, mais qu'au niveau des barrages, la communication se fasse plus difficilement.

**M. Mangion** : l'ASN n'est pas en charge du contrôle des barrages, il s'agit du préfet, appuyé par les services de la DREAL. Toutefois la crue de dimensionnement du site de Saint-Alban correspond à l'effacement du barrage de Vouglans sur un fleuve en crue.

**Question** : Quand sera refaite la route d'accès ? En cas de rupture de barrage, on peut avoir une vague de 8m. Il n'y a pas que de l'eau, il y a aussi des débris, alors le muret arasé qu'on voit sur la présentation ne tiendra pas.

**Question** : Qu'en est-il du cumul d'un séisme et d'une rupture de barrage ?

**P. Launé :** Ce sont des remblais auto-stables. La route d'accès a été renforcée, elle est stable en cas de séisme. Il n'y a pas de problème en cas de séisme.

**Le Président de la CLI** rappelle qu'il y a eu une réunion spécifique par le préfet sur la question de la rupture du barrage de Vouglans.

**F. Nietto** répond que la sûreté nucléaire est garantie en cas de rupture de barrage. En ce qui concerne l'état des barrages, il ne peut pas répondre à la question.

**Dr. Causse :** Que se passe-t-il si deux sites nucléaires sont touchés en cas de rupture de barrage avec une seule force d'action rapide ?

**P. Launé :** il y a 4 bases arrières : une à Paluel, une à Dampierre, une à Civaux et une à Bugey. Sauf si tous les sites de France ont un problème, les autres bases peuvent intervenir sur les centrales. La FARN (force d'action rapide du nucléaire) est dédiée à EDF.

**Question :** Quelle garantie a-t-on que la digue tienne ? Est-ce que le problème des batardeaux a été réglé ? Il y avait eu une CLI sur ce sujet il y a deux ans, on pourrait de nouveau le mettre à l'ordre du jour d'une prochaine CLI.

**M. Mangion :** Dans le cadre des ECS, il a été demandé à EDF de dimensionner la FARN pour faire accéder suffisamment de matériel pour gérer les premières heures avec des moyens aériens uniquement.

**Le Président de la CLI :** en cas d'inondation, il y a aussi tous les plans d'intervention de la sécurité civile. On a une organisation relativement performante de la sécurité civile. On ne peut pas imaginer qu'on serait désemparés parce qu'il y aurait des troncs d'arbres sur les routes.

**O. Bertrand :** Les ECS sont issues de l'accident de Fukushima, et sont limitées essentiellement aux risques inondations et séisme. On a un niveau supérieur de sûreté demandé uniquement sur ces risques. L'agression humaine, le crash d'avion, le dysfonctionnement interne dans la centrale, une guerre civile, ne sont pas concernés alors qu'ils sont au moins aussi probable qu'un séisme ou une inondation. Quand on parle de centrale nucléaire, on parle de plusieurs décennies, voire d'un siècle avec le démantèlement. Il y a d'autres risques que ceux pris en compte dans les ECS. La commande qui a été faite avec les ECS, a été prise dans un objectif de communication pour rassurer la population après Fukushima, mais pas dans l'objectif fondamental d'augmenter le niveau de sûreté dans les centrales de manière globale.

**Le Président de la CLI** propose de revenir sur la question de la rupture du barrage de Vouglans à la prochaine CLI.

**M. Mangion** considère que l'objectif des ECS est bien de renforcer le niveau de sûreté des installations. Le principe de la sûreté en France est l'amélioration continue. Tous les dix ans, les exploitants doivent mener un réexamen de la sûreté de leurs installations visant à améliorer la sûreté des installations. Par ailleurs chaque année, l'ASN participe à l'évaluation des centrales nucléaires. Ainsi pendant trois ans, Saint-Alban était considérée comme étant en retrait : l'ASN a donc demandé à l'exploitant de s'améliorer au regard du niveau de sûreté moyen globalement assez satisfaisant des centrales exploitées par EDF..

Le risque d'agression malveillante n'était pas inclus dans le cahier des charges pour éviter de rendre publics des points liés à la protection du site. Ce risque est toutefois indirectement pris en compte dans les ECS à travers les conséquences que pourrait avoir une agression malveillante sur les installations. Par exemple la perte des alimentations électriques, qu'elle soit générée par une inondation ou par une action malveillante, est étudiée. Les deux cas conduisent aux mêmes conséquences sur la sûreté.

**Le Président de la CLI** propose à l'ASN de passer au deuxième point de sa présentation.

### c. Compte-rendu des inspections du retour d'expérience de Fukushima par l'ASN

**F. Schaeffer** présente, à l'aide du point 2 de l'annexe 1, l'action de contrôle qui a été menée sur le site pour vérifier la bonne mise en place des prescriptions imposées aux exploitants nucléaires dans le cadre des suites de Fukushima.

#### Eléments de débat :

**Le Président de la CLI** : quand on parle des mesures post-Fukushima, vous dites que ça va être long pour deux raisons : il faut vérifier que les mesures proposées soient les bonnes, et il faut que ça soit économiquement raisonnable. En attendant, on n'est pas tout à fait à l'abri de quelque chose de grave, on ne peut pas se satisfaire de l'économiquement raisonnable.

**M. Mangion** : je voulais parler de délais liés à la réalisation industrielle. Si on considère les travaux qui sont menés à Flamanville pour l'EPR, on voit qu'aujourd'hui, le tissu industriel français a du mal à construire un nouveau réacteur dans des conditions de sûreté satisfaisantes. De la même façon, il est important que les améliorations, qui représentent parfois des travaux lourds et qui doivent en général être réployées sur les 19 centrales françaises, puissent être mises en place par des personnes expérimentées, avec une solution technique satisfaisante. La capacité de l'exploitant à trouver des personnes suffisamment expertes pour réaliser les travaux peut être un facteur limitant. Dans l'attente, des mesures transitoires sont mises en place.

**R. Desbordes** : Après Fukushima, on a entendu de la part du directeur de l'ASN que plus rien ne serait comme avant. On n'a pas compris le message Fukushima dans ce qui nous a été présenté. On entend même chez EDF en interne, je l'ai entendu de plusieurs cadres : on ne sait pas où ni quand le prochain accident aura lieu, la seule chose qui est sûre, c'est qu'il y en aura un et il faut donc se préparer à la gestion post-accidentelle parce que l'accident est inévitable.

Quand on a lancé les ECS, je pensais qu'on allait rien trouver, ou juste à la marge, puisqu'on avait déjà beaucoup travaillé avec l'ASN. La surprise, c'est la longue liste des travaux engagés, qui coûtent très cher. L'ASN dit que le niveau de sûreté est satisfaisant (pas idéal, quand on voit satisfaisant sur une copie d'un élève, ce n'est pas une très bonne appréciation) et qu'on a le temps. En attendant, on vit dans une situation de sûreté dégradée.

La vraie leçon de Fukushima, c'est deux agressions violentes externes sur une installation nucléaire. A Three Miles Island et Tchernobyl, le problème venait de l'intérieur. A Fukushima on est dans une nouvelle situation. Pourquoi s'arrêter au séisme et à l'inondation, et ne pas imaginer des agressions violentes extérieures. C'était l'esprit des stress-test de la Commission européenne. Il y a un écart entre les résultats de la Commission européenne qui est venue inspecter quelques centrales et ceux de l'ASN. J'aimerais comprendre cet écart.

**Le Président de la CLI** rappelle que les différents collègues pourront s'exprimer sur les ECS dans la prochaine Lettre de la CLI.

**M. Mangion** explique tout d'abord qu'il est essentiel qu'on tire le retour d'expérience de Fukushima. Les renforcements imposés par l'ASN doivent être mis en place dans les délais. L'ASN est venue sur le site pour vérifier que les premières mesures ont bien été mises en place, et continuera de venir pour s'assurer que les mesures suivantes seront bien mises en place. L'ASN considère toujours qu'il y a un avant et un après Fukushima.

En ce qui concerne le post-accidentel, l'ASN n'a pas attendu l'accident de Fukushima pour se pencher sur le sujet. L'ASN avait reçu une mission du Premier Ministre en 2005 pour commencer à réfléchir à la phase post-accidentelle dans le cadre d'un comité directeur pluraliste, appelé CODIRPA. Ce CODIRPA a publié ses premiers éléments de doctrine fin 2012. Ces éléments sont disponibles sur le site Internet de l'ASN.

L'accident de Fukushima a rappelé qu'un accident est toujours possible. Il faut renforcer la sûreté des installations pour prendre en compte ce retour d'expérience. L'ensemble de la lumière n'a pas encore été faite sur ce qui s'est passé à Fukushima, et le retour d'expérience de l'accident pourra prendre une dizaine d'années.

L'ASN ne sait pas comment le classement des centrales a été fait par la Commission Européenne donc elle ne peut pas se prononcer dessus. Toutefois des revues par les pairs ont été menées par les différentes autorités de sûreté nucléaires européennes, et les évaluations menées par l'ASN ont donné satisfaction.

**J.C. Girardin :** est-il tenu compte du transport de matières dangereuses dans les prescriptions ? Quel est votre avis sur la sécurité du stockage dit temporaire du côté de Creys-Malville, en bordure du Rhône ? Est-ce que c'est la seule solution trouvée par EDF pour gérer ses déchets ? Où en est-on pour trouver un autre site pour ça ?

**Le Président de la CLI** propose de ne pas répondre à la deuxième partie de la question, car elle fait partie d'un débat plus large. On peut avoir un jour une discussion sur des questions beaucoup plus larges. Il faudra qu'on organise un colloque sur les déchets.

On va mettre cette question à l'ordre du jour d'une prochaine CLI.

**F. Schaeffer** répond qu'il n'y a pas de prescriptions sur le transport de matières dangereuses mais un suivi est fait par le CNPE. En fonction des résultats de ce suivi, des études sont faites pour évaluer l'impact possible de ces transports.

**O. Bertrand :** J'avais fait une demande à l'ASN le 15 mars dernier pour avoir l'avis de l'ASN sur les réponses faites par EDF. L'ASN m'avait fait une réponse le 17 juin dernier, les réponses sont données aujourd'hui pendant cette CLI. On n'est pas sur l'après-Fukushima : l'accident est en cours. Le corium continue à s'infiltrer dans le sol et pollue les nappes phréatiques et l'environnement de la centrale. C'est aussi ça qui devrait nous préoccuper dans le cadre de l'évaluation suite à l'accident de Fukushima, parce que dans tout ce qui est proposé par l'ASN, il s'agit d'éviter la fusion du cœur mais rien du plus en cas de fusion. A EDF, beaucoup s'interrogent, mais aussi à l'extérieur d'EDF, des physiciens comme Jean-Louis Basdevant ou Bernard Laponche. Il faut maintenant réfléchir à ce que l'on fait en cas de fusion de cœur. Pour l'EPR, on installe un récupérateur de corium. C'est une solution qu'on peut considérer comme satisfaisante de ce point de vue-là. Mais si on considère qu'elle est satisfaisante sur l'EPR pourquoi elle n'est pas déclinée sur les autres centrales ?

**M. Mangion** confirme que l'ASN considère qu'il convient de continuer à tirer l'ensemble du retour d'expérience de Fukushima. Il faut continuer à faire la lumière sur l'évènement, pour cela l'ASN maintient en particulier des liens avec l'autorité de sûreté japonaise.

**J.L. Perouze :** Est-ce que vous demandez un renforcement, et de combien de mètres, de l'épaisseur du radier ? Quelle est actuellement l'épaisseur du radier ?

**M. Mangion :** l'épaisseur du radier est de l'ordre de trois mètres, comme pour la majorité des centrales nucléaires françaises.

**J.L. Perouze :** celui de Fukushima était de 8m je crois, et il a été percé.

**M. Mangion :** S'il n'y avait plus d'alimentation électrique ni d'alimentation d'eau du tout pendant une longue période, il est possible qu'un accident du type de Fukushima se passe également en France. C'est pour éviter cela que des mesures sont prévues pour éviter qu'une telle situation ne se produise. En particulier, il convient d'être en mesure d'apporter en permanence de l'eau pour refroidir les éléments combustibles, y compris en situation accidentelle

**J.L. Perouze :** la question était : est-ce que l'augmentation de l'épaisseur du radier a été prescrite ?

**Le Président de la CLI :** la réponse est non.

**G. Perrotin :** Quelques mois après Fukushima, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) avait mis l'accent sur la sous-traitance. Il faudrait



un jour qu'on ait des réponses précises sur le sujet. On dit toujours qu'on va diminuer le niveau de sous-traitance, mais on n'a jamais de résultats, en particulier de la part de l'ASN, qui montrent que le niveau de sous-traitance diminue.

J. Repussard, directeur de l'IRSN, dit dans un article du Monde de mars 2013 que la leçon essentielle de Fukushima est « qu'en matière d'accident nucléaire grave, la doctrine probabiliste n'est plus acceptable par la société au regard de l'ampleur des conséquences » et que « même si elle est plus chère, l'approche déterministe aujourd'hui dominante en Europe et en France doit prévaloir ». Cela m'interpelle. Il dit aussi qu'il faut regarder la question du facteur humain, de la sous-traitance, de la maintenance et la gestion de crise.

Il y a quelques temps, l'ASN avait évoqué un manque d'entretien permanent concernant le site de Saint-Alban. Qu'est est-il aujourd'hui ?

**M. Mangion** : on vous rejoint sur les facteurs humains, qui sont un facteur essentiel de la sûreté. Edf avait proposé de limiter les niveaux de sous-traitance à trois. L'ASN n'a pas suffisamment d'éléments techniques pour prendre une position ferme sur le sujet. Toutefois cette question est étudiée dans le cadre du comité d'orientation sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains. Ce comité pluraliste a été réuni à la demande de l'ASN pour étudier ces facteurs. Par ailleurs, l'ASN considère que le contrôle des opérations sur des éléments importants pour la sûreté ne doit pas être sous-traité.

En ce qui concerne la maintenance, il y a eu beaucoup d'actions mises en place sur le site. L'ASN considère qu'en 2012, les performances du site en matière de sûreté nucléaire sont revenues dans la moyenne, après trois ans en retrait. Un point de vigilance de l'ASN pour 2013 sera de s'assurer que le site est en mesure de s'assurer de l'application sur le terrain des notes d'organisation qui ont été mises à jour en 2012.

**F. Nietto** : les 750 employés de Saint-Alban sont des professionnels, bien formés (plus de 100 000 heures de formation par an). Un salarié d'une entreprise prestataire n'est pas moins bon et moins bien formé qu'un salarié d'EDF.

**Le Président de la CLI** : la question de la sous-traitance a été évoquée l'année dernière à l'ANCCLI. On doit faire de nouveau un point sur cette question à la prochaine assemblée générale de l'ANCCLI.

Daniel Rigaud laisse la parole à l'ASN pour la présentation du projet de modification de l'arrêté de demande d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau (DARPE).

## **2. présentation de projet de modification de l'arrêté de demande d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau.**

**M. Mangion** présente le projet de modification de l'arrêté de demande d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau, à l'aide de la présentation donnée en annexe 3. La CLI sera sollicitée début 2014, et aura, de manière réglementaire, trois mois pour rendre son avis. L'avis de la CLI est consultatif.

**Le Président de la CLI** précise que la question sera traitée dès le bureau de la CLI de septembre pour commencer à s'organiser.

**X. Descamps** informe que les réunions d'informations du public auront lieu la dernière semaine d'août et les trois premières semaines de septembre, dans les communes de Saint-Maurice-l'Exil, de Saint-Alban et de Chavanay. Les réunions seront annoncées par voie de presse.

**J.C. Girardin** : les dossiers seront-ils consultables en version informatique, pour pouvoir travailler sérieusement ?

**X. Descamps** : la version informatique n'est pas prévue actuellement.

**J.C. Girardin** : donc, ce n'est pas sérieux, vous savez bien que nous, associations, nous ne pouvons pas travailler sérieusement dans une mairie avec un dossier papier très épais. Cette demande avait déjà été faite à la dernière CLI.

**X. Descamps** : une plaquette spécifique a été réalisée par le CNPE, qui reprend l'ensemble des demandes faites par l'exploitant, que l'on met à votre disposition dès aujourd'hui. On vous propose de faire une présentation détaillée du dossier en bureau de CLI.

**Le Président de la CLI** donne la parole à M Jean-Louis Perouze.

**J.L. Perouze** lit la lettre suivante :

---

**Déclaration de l'association VIVRE  
en réunion de la CLI de la centrale nucléaire de St ALBAN le 01-07-13**

Nous déplorons le mauvais fonctionnement de cette CLI.

La plupart des décisions prises en AG ne sont pas respectées, ni reprises à l'ordre du jour des réunions suivantes. Trop de questions restent sans réponse. Cela interroge sur l'utilité de cette CLI.

Nous souhaitons lister les décisions prises lors des précédentes réunions et restées sans suite ainsi que les questions sans réponse telles qu'elles apparaissent dans les précédents compte-rendu de nos AG et que cette liste apparaisse dans le compte-rendu de cette réunion.

Un an après, les points 3 et 4 du relevé de décisions suite à l'AG de la CLI du 2-7-2012 n'ont toujours pas été pris en compte. Nous les citons :

*"3. L'association Vivre propose à la CLI d'adresser un courrier au Préfet pour l'extension du périmètre PPI ..*

*4. L'association Vivre demande si l'effet domino (du à la) présence d'usines chimiques proches a été pris en compte dans l'exercice PPI du 31 janvier 2012."*

De même, suite à l'AG de la CLI du 27-11-2012, les questions notées aux points 3 et 4 du relevé de décisions sont restées sans réponses :

*3. Le barrage flottant sur le Rhône pour prévenir l'arrivée d'une nappe d'hydrocarbures sur le site, mentionné dans une lettre de suite, est-il disponible sur le site ?"*

Autre question posée lors de cette réunion et restée sans réponse:

*"l'ASN a signalé le risque d'effet domino avec les sites industriels voisins. Les inspecteurs ont joué une mise en situation d'alerte, avec la Préfecture, suite à un accident aux abords du site. Conformément à la convention d'alerte, un fax a été envoyé. Une heure après, ce fax n'avait toujours pas été relevé. La personne au poste a indiqué aux inspecteurs que les fax pouvaient ne pas être relevés pendant plusieurs heures. **Cela veut dire qu'un nuage toxique peut arriver des industries environnantes et que, plusieurs heures après, EDF n'est toujours pas informée.** Cette situation inquiète. Quelle réponse EDF a apporté à ce problème ?"*

Le point 4 du relevé de décisions reprend, en vain cette question:

*"4 . Quelle réponse EDF a apporté au délai de consultation des fax signalant une alerte en provenance de la préfecture ?"*

Nous renouvelons donc cette question.

Quand à la dernière réunion (29-4-2013), les décisions prises et les questions sans réponse n'apparaissent pas dans l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui.

Nous avons un problème d'organisation de cette CLI.

Le CR de la précédente réunion du mois d'avril (reçu ce week-end !) ne comporte pas le relevé de décisions qui, dans des CR précédents, reprenait les principales décisions prises en AG de CLI, Ce n'est pas en l'escamotant que nous réglerons le problème de la non-prise en compte des décisions de nos AG.

Nous avons donc relevé nous-même les questions sans réponses et les décisions sans effet à ce jour dans le CR de cette dernière réunion:

Lors de cette réunion, une question de M.Girardin n'a pas reçu de réponse:

*"La question porte sur la protection des salariés, pas au niveau technique mais au niveau social, Est ce que vous savez où en est l'enquête judiciaire sur M. Proglia concernant ce que la presse a appelé travail dissimulé dans les centrales ?"*

*Lors de cette AG, le président a déclaré "il faudra un jour que la CLI écoute le CHSCT. Il s'agit d'abord d'un droit pour la CLI, et surtout le CHSCT, composé de représentants du personnel et de l'exploitant, est l'instance qui travaille sur ces questions."*

Cela est-il effectivement à l'ordre du jour?

*// "ajoute que dans la CLI, il y a 4 collègues : élus, syndicats, associations de protection de l'environnement et les experts. Cela fait 4 groupes de travail qui peuvent se réunir et faire des propositions au bureau de la CLI. Ils ont tous un responsable : Moi-même, Serge Martin, Jean-Claude Girardin et Jean Dubouis. Il serait intéressant que ces groupes se réunissent et fassent des propositions au bureau."*

Quelles suites à cette proposition du président ? Est-ce à l'ordre du jour?

Toujours concernant la demande d'autorisation de modification des rejets, nous avons demandé au mois d'avril, *"sous quelle forme seront consultables les dossiers et s'il sera possible aux membres de la CLI d'accéder au dossier complet pour pouvoir travailler dessus en amont.?"*

*M Descamps (EDF) note la question et regarde si dans le processus, il y a un moyen de répondre à la demande de disposer du dossier."*

Quelle est la réponse ?

Lors de cette même réunion, L'ASN a dit qu'elle *"veillera à ce que la CLI ait accès aux éléments techniques pour pouvoir fonder son avis. Le projet de prescriptions n'est pas encore validé, mais dans l'attente, la CLI peut désormais étudier le dossier de demande fait par l'exploitant."*

Nous voudrions bien, mais malgré cette déclaration de l'ASN le dossier de demande fait par l'exploitant n'a pas été communiqué à la CLI. A qui la faute ? Quand ce dossier nous sera t'il communiqué?

*Concernant l'échéancier des mesures post-Fukushima. " M Laune (EDF) répond que le CNPE peut fournir un tableau plus complet si nécessaire"...*

Et bien oui, c'est nécessaire, nous demandons que les membres de la CLI reçoivent un tableau complet de l'avancée des mesures prises par l'exploitant suite aux prescriptions de juin 2012.

Le président de la CLI "a conclu en proposant à la CLI d'approfondir ces questions lors de la réunion du 1er juillet."

Sont-elles à l'ordre du jour?

Toujours lors de la précédente réunion, d'autres questions n'ont à ce jour pas reçu de réponse:

"Dans la Lettre de suite d'inspection du 29 janvier 2013 de l'ASN, l'organisation du traitement des écarts de conformité devait être définie avant la fin du premier trimestre 2013, est-ce que cela a été fait ?"

Autre question sans réponse: "L'ASN dans une lettre de suite remarque qu'aucun exercice incendie inopiné n'a eu lieu en 2011, et dans une lettre de suite du 04 septembre 2012, signale que les inspecteurs n'ont pas pu organiser sur le site un exercice incendie du fait de la survenance d'un aléa. La question est, un exercice d'incendie (inopiné) a-t'il pu être enfin organisé ?"

Nous posons à nouveau cette même question: un exercice d'incendie inopiné a-t'il pu être enfin organisé ?"

Lors de la dernière CLI, nous avons signalé que la CLI manquait à sa mission d'information car la dernière mise à jour de la page de la CLI St Alban sur le site du CG38 date de 2011.

Nous le signalons à nouveau.

Nouvelles questions:

Dans son bilan 2012, l'ASN s'inquiète du "*positionnement et gréement du service sûreté qualité*." Qu'en est-il ?

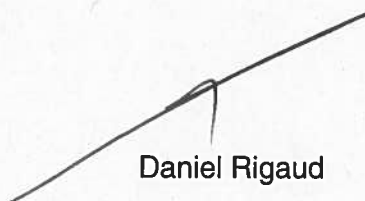
Concernant la protection des travailleurs, dans ce même bilan de l'ASN, il est fait mention d'un "*défaut d'alimentation en air des tenues étanches ventilées en fond de piscine*".

Qu'en est-il ?

---

**Le Président de la CLI** déclare que des réponses point par point seront apportées à cette lettre et clôt la réunion à 20h07.

Le Président de la CLI



Daniel Rigaud